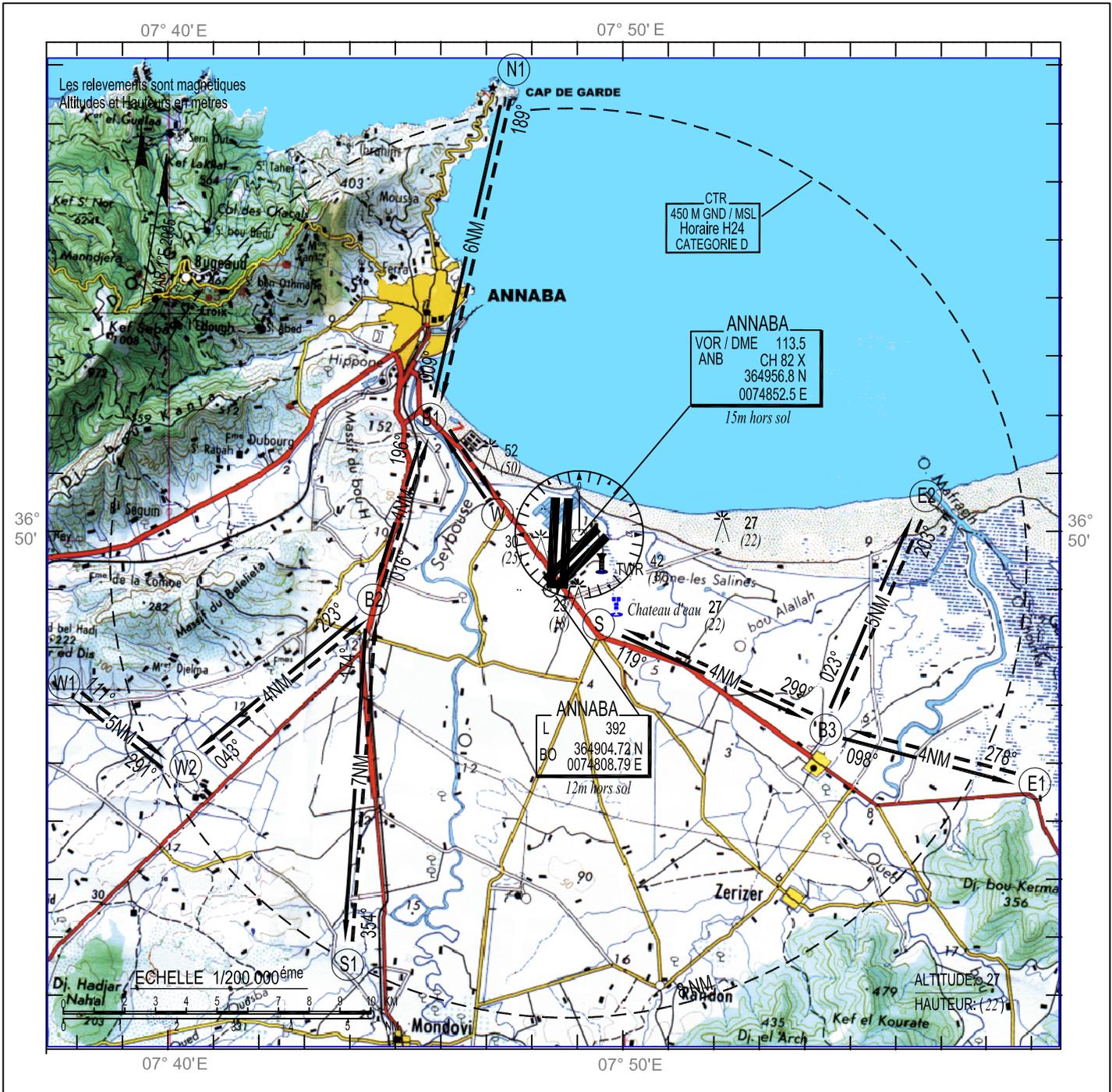


ALT. AD : 5 M
Les hauteurs sont déterminées
par rapport à l'altitude de l'AD

APP : 119.0 - 119.7 (s)
TWR : 118.7 - 119.7 (s)

CARTE D'APPROCHE A VUE - OACI -



CONSIGNES PARTICULIERES D'UTILISATION:

CHEMINEMENTS VFR.



VOLS VFR : Signaler sa position par rapport à l'un des points (N1) (W1) (W2) (S1) (E1) (E2) Se reporter en l'un des points (B) ou l'autorisation de rejoindre le circuit sera demandée HGT 300M

VOLS VFR SPECIAUX : Suivre les itinéraires indiqués, entrée ou sortie du circuit par (W) ou (S) à l'arrivée attendre en (B1) ou (B3) l'autorisation du contrôle. Le contrôle pourra autoriser ces vols quand QBA > 3000 M QBB > 200 M, altitude maximum 300 M

NOTE : Présence d'oiseaux sur l'Aerodrome toute l'année.